

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4340

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Programmation 2007**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet du présent rapport concerne la signature d'une convention-cadre triennale, relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune d'Oullins pour les années 2007, 2008 et 2009.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), et au vu de l'évaluation des actions de GSUP menées conformément à la convention-cadre précédente, les axes prioritaires retenus sont les suivants :

- poursuivre la participation des habitants pour la sensibilisation à l'environnement, l'implication dans son cadre de vie et le changement de comportement,
- conforter la démarche d'entretien et d'adaptation des espaces extérieurs,
- pérenniser et améliorer le cadre de vie du quartier du Golf,
- pour le quartier de la Saulaie : du fait des nombreuses domanialités privées, privilégier des actions de vigilance et de persévérance,
- pour le quartier Ampère : veiller à une collaboration régulière avec le bailleur,
- animer, évaluer et communiquer sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre.

La nouvelle convention-cadre triennale 2007-2009 dont les signataires sont la Communauté urbaine, l'Etat, le Département, la commune d'Oullins, l'Opac du Rhône, la SA HLM HMF, Alliade habitat et ICF, détaille l'ensemble des actions citées ci-dessus, consécutives au bilan des années 2004 à 2006, sachant que deux points sont à souligner :

- la nécessité d'une attention forte et continue concernant la propreté des quartiers,
- un partenariat avec les bailleurs qui reste à construire, de manière globalisée.

La programmation de GSUP 2007 décline les orientations affirmées dans la nouvelle convention 2007-2009. Les actions proposées sont la traduction des engagements partenariaux.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2007 a été estimé à 167 000 € TTC.

L'engagement financier de la Communauté urbaine est d'un montant de 35 500 € nets de taxes.

La convention-cadre 2007-2009 ainsi que les tableaux récapitulatifs des actions à mener pour l'année 2007, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, sont annexés au présent projet de délibération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre triennale relative à la gestion sociale et urbaine de proximité de la commune d'Oullins pour les années 2007, 2008 et 2009,

b) - la programmation GSUP pour l'année 2007 telle que présentée en annexe ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 35 500 € aux différents bénéficiaires.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer la convention-cadre relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune d'Oullins pour les années 2007, 2008 et 2009, ainsi que les conventions de participation financière à passer avec les partenaires, conformément aux engagements de la programmation 2007.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et 2008 - comptes 657 340, 657 480 et 657 380 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,